Procès-verbal

Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFAEMC

Réunion du 14/11/2024

Présents : Pierre Coppet, Philippe Guichet, Jean François Lemaire

Assiste : Hadrien Lesueur, directeur général

La commission constate avoir reçu 5 candidatures pour les assemblées générales électives réparties de la sorte :

- représentants des membres affiliés : 3 listes de 21 personnes pour 21 postes
- médecin fédéral : 1 candidature pour 1 poste
- commission de surveillance des opérations électorales : 1 liste de 5 personnes pour 8 postes

La commission constate que les 5 candidatures ont respecté la date limite de candidature, fixée le 08/11/2024.

Candidatures au collège des représentants des membres

- *Candidature de la liste portée par Mme Anne Marie BÂCLE*
  Candidature envoyée le 07/11/2024.
  Formulaire signé par la tête de liste et projet reçu
  Licence 2024-2025 en cours de validité pour l'ensemble des membres de la liste à la date de limite de candidature
  Liste comprenant 10 femmes et 11 hommes
  1 représentant des organismes à but lucratif (OBL) présent dans la liste
  Représentation des postes entre les spécialités dans la liste conforme aux représentations définies

- *Candidature de la liste portée par M. Akli HAMMADI*
  Candidature envoyée le 08/11/2024.
  Formulaire signé par la tête de liste et projet reçu
  Licence 2024-2025 en cours de validité pour l'ensemble des membres de la liste à la date de limite de candidature
  Liste comprenant 11 femmes et 10 hommes
  1 représentant des OBL présent dans la liste
  Représentation des postes entre les spécialités dans la liste conforme aux représentations définies

- *Candidature de la liste portée par M. Roger ITIER*
  Candidature envoyée le 08/11/2024.
  Formulaire signé par la tête de liste et projet reçu
  Licences 2024-2025 en cours de validité pour l'ensemble des membres de la liste à la date de limite de candidature
  Liste comprenant 10 femmes et 11 hommes
  1 représentant des OBL présent dans la liste (l'OBL en question ne semble pas affiliée à la FFAEMC mais ce critère n'est pas formellement précisé dans le règlement)
  La spécialité déclarée sur la liste ne correspond pas pour certaines personnes avec la discipline principale présente sur la licence fédérale 2024-2025 (mais la spécialité correspond bien avec la ou l'une des discipline(s) secondaire(s) présente sur la licence. En l'absence de précision sur ce point dans le règlement , la CSOE a accepté de prendre en compte les disciplines secondaires déclarées).
  Représentation des postes entre les spécialités dans la liste déclarée conforme par la CSOE aux représentations définies.

La CSOE déclare recevables et complètes les candidatures des 3 listes portées par Anne Marie BÂCLE, Akli HAMMADI et Roger ITIER, formulées en vue de l'élection des représentants des membres au comité directeur.

Candidature au poste de médecin fédéral au comité directeur

- *Candidature de M. Norman PRADES*
  Candidature envoyée le 21/10/2024
  Formulaire signé et profession de foi reçue
  Licence 2024-2025 délivrée le 18/09/2024
  L'attestation de son inscription à l'ordre des médecins a été réceptionnée

La CSOE déclare recevable la candidature de Norman PRADES, formulée en vue de l'élection du médecin fédéral au comité directeur.

Candidature à la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE)

- *Candidature de la liste portée par M. Philippe GUICHET*
  Candidature envoyée le 07/11/2024.
  Formulaire signé par la tête de liste
  Licences 2024-2025 en cours de validité pour l'ensemble des membres de la liste à la date de limite de candidature.
  La spécialité déclarée sur la liste ne correspond pas pour une personne avec la discipline principale présente sur la licence fédérale 2024-2025 (mais la spécialité correspond bien avec la ou l'une des discipline(s) secondaire(s) présente sur la licence. En l'absence de précision sur ce point dans le règlement , la CSOE a accepté de prendre en compte les disciplines secondaires déclarées).
  Représentation des postes entre les spécialités dans la liste déclarée conforme par la CSOE aux représentations définies.

La CSOE déclare recevable la candidature de la liste portée par Philippe GUICHET, formulée en vue de l'élection des membres de la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE).

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.